

Rapport de majorité N° 120/2018

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon »

Nyon, le 18 mars 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 19 septembre 2018 à 19h15. Etaient présents Mesdames les Conseillères communales Liridona Avdiu et Suzanne Favre ainsi que Messieurs les Conseillers communaux Christian Karcher, Jean-Pierre Vuille, Olivier Tripet, Sacha Soldini, Yves Gauthier-Jaques et Jonas Donnet (président-rapporteur). La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Roxane Faraut Linarès, accompagnée par Monsieur Olivier Rochat, Commandant de Police Nyon Région. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs disponibilités, leurs explications et leurs réponses.

Une seconde rencontre a eu lieu le jeudi 31 janvier 2019 à 19h30. Etaient présents Mesdames les Conseillères communales Corinne Vioget (remplaçante de Madame Liridona Avdiu) et Suzanne Favre ainsi que Messieurs les Conseillers communaux Christian Karcher, Jean-Pierre Vuille, Olivier Tripet, Yves Gauthier-Jaques et Jonas Donnet. Sacha Soldini était excusé.

La thématique, en particulier l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, comporte toujours une dimension émotionnelle et les avis étaient relativement tranchés. Cependant, les discussions au sein de la commission se sont déroulées dans le respect et la bienséance.

Le rapport de minorité contient un certain nombre de définitions qui ne sont pas répliquées dans le présent rapport : classification des infractions, de la criminalité, types de vidéosurveillance, etc.

Mesures prises suite au préavis N° 191/2011 et bilan des incivilités à Nyon

Début 2011, le Conseil communal accepte à une large majorité le préavis N° 191/2011. S'en suivent un certain nombre de mesures concrètes telles que des ressources humaines additionnelles, des équipements spécialisés et, dès l'entrée en fonction du nouveau Commandant de police au printemps 2013, d'une nouvelle stratégie relative aux incivilités et au sentiment d'insécurité en ville de Nyon.

On peut mentionner plus particulièrement :

- L'optimisation des ressources avec une refonte partielle de l'équipe Prévention-Proximité.
- L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les services concernés de la Ville (TEM, PNR, SELOC, SAG), mais aussi un meilleur usage des plateformes intercommunales ou encore de la plateforme CFF Sécurité.
- Une présence accrue de PNR, notamment sur les lieux sensibles ou lors d'événements particuliers. Une accentuation des patrouilles pédestres.

- Un poste de police mobile destiné à la prévention.
- Un collaborateur équipé pour l'enlèvement des tags et graffitis.

Grâce aux efforts engagés ces dernières années par PNR, on peut aujourd'hui constater que le trafic de drogues a disparu de nos rues et la population en est probablement très reconnaissante à sa police.

Au contraire, chaque année, lorsque les beaux jours reviennent, les habitants constatent la réapparition de certains actes délictueux, notamment les actes de vandalisme dans la zone qui s'étendu du village des pêcheurs à la plage : bateaux volés ou endommagés, végétation saccagée, mobilier jeté au lac, etc.

Qu'en est-il aujourd'hui des incivilités à Nyon ? Sont-elles toujours présentes ? Dans quelles proportions ? Les mesures prises depuis 2011 ont-elles vraiment porté leurs fruits ?

C'est ce que le postulat a tenté de savoir.

Hélas, les réponses apportées par le rapport-préavis N° 120/2018 font seulement état du nombre des interventions enregistrées ces dernières années dans le « Journal des événements de la Police » (JEP). On peine à savoir si l'augmentation de quelques 800 à 1100 cas par année, entre 2015 et 2017, est due à une recrudescence des incivilités ou à une plus grande sévérité policière, voire les deux en même temps.

D'ailleurs, la majorité de la commission regrette que Police Nyon Région ne dispose actuellement d'aucun outil statistique proprement dit. Elle s'appuie uniquement sur le JEP.

Quant au sentiment d'insécurité, nous ne sommes pas plus avancés. Le rapport-préavis N°120/2018 se contente d'indiquer qu'il s'agit d'une donnée subjective, parfois consécutive aux incivilités subies...

Une donnée subjective ne signifie pas pour autant qu'on ne peut pas l'évaluer !

Par exemple, en 2013, « Les policiers affectés à la structure spécialisée dans le domaine des partenariats et de la prévention ont rencontré de nombreux habitants et commerçants de la ville » et ont permis de « de mieux cibler l'action de la police. »¹ Par exemple encore, depuis 2016, PNR rencontre les habitants du quartier de Rive afin d'évaluer leur état de satisfaction/d'insatisfaction et prendre note de leur requête. Il eut été bienvenu que le rapport-préavis fasse état de ces échanges entre PNR et la population afin que le Conseil communal puisse se faire une meilleure idée de l'insécurité telle que perçue par les Nyonnaises et les Nyonnais.

Ce que nous connaissons en revanche, sur la base du JEP, ce sont les six zones les plus sensibles à Nyon :

- Périphérie de la gare CFF
- Quartier de Rive
- Zone des marronniers
- Zone Fontaines
- Route des Tattes d'Oie
- Cœur de Ville

Pour chacune de ces zones, les causes d'intervention sont également connues, notamment :

- Troubles de la tranquillité, nuisances sonores (473 cas en 2017)
- Bagarres, rixes, voies de fait, lésions corporelles (165 cas en 2017)
- Infractions aux règlements communaux (214 cas en 2017)

¹ <https://www.nyon.ch/fr/actualite/la-ville-de-nyon-met-la-pression-sur-les-dealers-679-38542>

Caméras de vidéosurveillance

La vidéosurveillance des lieux susmentionnés représenterait l'installation de sept caméras pour une dépense d'environ CHF 39'300.- TTC.

Il s'agirait alors d'une vidéosurveillance dite passive. Dans ce cas, les images sont conservées pour une durée maximale de 96 heures et ne sont consultées qu'à la suite d'une plainte ou pour des délits poursuivis d'office.

De l'avis même du Commandant Olivier Rochat lors de la première séance de commission, la présence d'un tel dispositif dans les lieux susmentionnés serait une aide précieuse pour l'action de la police. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que celle-ci recense désormais toutes les installations privées en ville de Nyon.

Certes, la présence de caméras n'est pas la panacée pour parer à tous les dérapages. Conjuguée aux actions de prévention et à une présence policière sur le terrain, la vidéosurveillance fait cependant ses preuves et tend à faire diminuer le sentiment d'insécurité. C'est le constat du Syndic d'Aigle relayé dernièrement par la presse. Notons également que le Conseil communal d'Oron vient de voter un crédit de CHF 28'000.- pour un dispositif de vidéosurveillance sur quatre sites particulièrement sensibles de son territoire.

Enfin, rappelons que l'effet préventif des travailleurs sociaux tout comme l'effet dissuasif des patrouilles pédestres sont limités dans le temps et dans l'espace et ne permettront jamais une couverture exhaustive de tous les lieux sensibles à Nyon.

Conclusion

La majorité de la commission salue les mesures qui ont été mises en place dès 2011 et qui ont visiblement porté leurs fruits en ce qui concerne le trafic de drogues. Elle salue également les efforts des collaborateurs de la ville qui sont sur le terrain.

Cependant, à la lecture du rapport-préavis N° 120/2018, il est plus que difficile de se faire une idée globale du niveau des incivilités et du sentiment d'insécurité à Nyon. Le journal des événements de police est une source nécessaire mais insuffisante pour cela.

Malheureusement, lorsque les beaux jours reviennent, les déprédations réapparaissent dans certaines zones sensibles de la ville malgré toutes les mesures déployées.

Dans un souci d'apporter une solution à ce problème, les postulants ont suggéré l'utilisation de la vidéosurveillance, à laquelle la police est d'ailleurs favorable. Cette vidéosurveillance doit bien sûr être conjugquée aux efforts de prévention et de dissuasion sur le terrain. Malheureusement, la Municipalité a choisi de botter en touche, prétextant une technologie inefficace (caméras passives) ou trop onéreuse (caméras actives).

Toujours est-il que les autorités doivent se saisir du problème des incivilités d'une manière ou d'une autre si elles veulent que Nyon reste la ville du bien-vivre au fur et à mesure que sa population augmente.

La majorité de la commission regrette l'absence de proposition du rapport-préavis N°120/2018 et vous invite à ne pas prendre acte de la réponse municipale.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 120/2018 concernant la réponse au postulat du 16 septembre 2017 de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts, intitulé « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 120/2018 valant réponse au postulat du 16 septembre 2017 de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon ».

La majorité de la Commission :

Suzanne Favre
Yves Gauthier-Jaques
Sacha Soldini
Jean-Pierre Vuille
Olivier Tripet (rapporteur)